



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_18-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **12 février 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	6	8

Date de convocation le **6 février 2026**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_260212_18

Avance de subvention au CCAS au titre de l'exercice 2026

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Pierre **DUSSURGEY**, Yvette **JANIN**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Fatma **FARTAS** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Philippe **MOINE**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOU**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Vaulx-en-Velin est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par la Maire de la Commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la Commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie. Il développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Les habitants de la Commune y sont conseillés sur leurs droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion - notamment via les aides alimentaires – ainsi que dans le soutien au logement en particulier pour les personnes âgées et les familles en difficultés.

Afin de permettre au CCAS d'assurer la continuité de son fonctionnement dans l'attente du vote définitif de la subvention 2026, il est proposé de lui attribuer une avance de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026. Les travaux de préparation budgétaire de la Ville et du CCAS étant en cours à date de présentation de ce rapport, il est proposé de fixer l'avance au montant maximum de 700 000 €.

L'avance de subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté constitue un plafond et ne pourra être dépassé.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- attribuer, au titre de l'année 2026, une avance de subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 700 000 € au CCAS de Vaulx-en-Velin ;
- préciser que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits 2026, nature 657362 - fonction 420 ;
- autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, une avance de subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 700 000 € au CCAS de Vaulx-en-Velin ;
- de préciser que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits 2026, nature 657362 - fonction 420 ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Mustapha USTA , Richard MARION , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 12 février 2026.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT